

ANNEXE No 3

J'appuie donc la motion, et j'ai confiance que le comité n'aura pas à aller aux voix, mais que la majorité sera d'accord avec la minorité sur ce point.

M. MACDONALD.—Je ne puis vraiment pas comprendre la motion de mon honorable ami. Ayant proposé cet amendement, je veux qu'il soit bien compris, qu'au lieu de m'y opposer, je consens à ce que M. Lumsden, ou les ingénieurs, ou qui que ce soit dont le nom est mentionné de quelque manière dans cette enquête, soit représenté par un conseil. Je suis prêt à me prononcer en ce sens en tout temps. Personne ne doit interpréter la motion de mes honorables amis, MM. Barker et Lennox, en ce qui me concerne, et étant celui qui a proposé l'amendement de manière à impliquer qu'il y ait de ma part la moindre disposition—et je ne pense pas qu'il y en ait aucune de la part de mes amis qui ont voté avec moi sur ce point—à refuser un conseil à M. Lumsden, ou à toute autre personne qui devrait être représentée dans l'intérêt du public. Mais la Chambre nous a renvoyé par résolution certaines accusations, et nous invitons M. Lumsden à comparaître, afin que le comité entende sa déposition relativement à ces accusations. M. Lumsden a été présent pendant toutes les délibérations ce matin. Mon ami, M. le Président, s'est efforcé dès le début de cette séance de laisser M. Lumsden faire la déposition qu'il désire faire, d'étudier la question de l'examen de tout ce que M. Lumsden a à dire, ainsi que la question de sa représentation ou de celle du public par un conseil. Mais je dis qu'il est tout à fait absurde, et tous en jugeront ainsi, de ne pas laisser M. Lumsden faire la moindre déposition malgré sa présence ici. Ce monsieur ne désire pas être représenté par un conseil, et tout ce que je dis, c'est que nous devrions entendre M. Lumsden avant d'ajourner cette séance. Ce comité ferait une farce de cette enquête s'il ne demandait pas à M. Lumsden de nous dire ce qu'il désire établir, ou l'attitude qu'il entend prendre dans cette enquête. Chacun admettra, je pense, que c'est ce que nous devrions faire avant d'ajourner. Une fois l'attitude de M. Lumsden déterminée, quand nous serons au courant de ce qu'il entend dire ou faire, nous pourrions alors procéder avec ordre; et, s'il est nécessaire de nommer un conseil, nommons-le, et faisons tout ce qu'exige l'intérêt public. Nous ne pouvons pas réduire M. Lumsden au silence, ni nous ne devrions le faire; entendons ce qu'il va dire.

M. CROTHERS.—Nous ne sommes pas en état de commencer l'enquête, de commencer l'interrogatoire du témoin peut-être le plus important de cette enquête, quand une seule partie est représentée par un conseil.

M. MACDONALD.—Il n'en est pas ainsi, M. Crothers.

M. CROTHERS.—Pardon, je n'ai pas interrompu mon savant ami. M. Macdonald dit que nous avons un témoin très important, probablement le plus important témoin—

M. MACDONALD.—Je ne me suis pas exprimé ainsi.

M. CROTHERS.—Non; mais vous l'admettez, je suppose. On propose de procéder à l'audition de ce témoin très important, et de décider ensuite si nous devrions avoir un conseil ou non. C'est maintenant le temps, ou jamais, de décider cette question; et, comme il y a toute apparence qu'il n'y a qu'un conseil, il me semble tout à fait raisonnable que la minorité du comité—que tout le comité, de fait—ait l'opportunité de réfléchir à l'attitude qu'il doit prendre, étant donnée la nouvelle situation qui nous est créée ce matin. Il me semble que cela n'est que raisonnable. Il n'y a, ainsi que je le comprends, qu'un seul témoin attendant qu'on veuille bien l'entendre, et comme il demeure dans la cité, il n'y aura aucun inconvénient à retarder son audition de quelques heures.

M. CLARKE.—Je ne pense pas qu'il serait équitable de pousser à fond l'interrogatoire de M. Lumsden avant de notifier les ingénieurs que ce dernier accuse. Je pense que nous devrions connaître les personnes intéressées, et les notifier; elles devraient être représentées devant ce comité, et nous devrions leur permettre d'entendre l'interrogatoire de M. Lumsden en entier. Je pense que c'est la conduite que nous devrions tenir dans le cas des ingénieurs intéressés, car ce sont les personnes accusées. Il est conforme au premier principe de la justice britannique, que l'accusé devrait avoir le